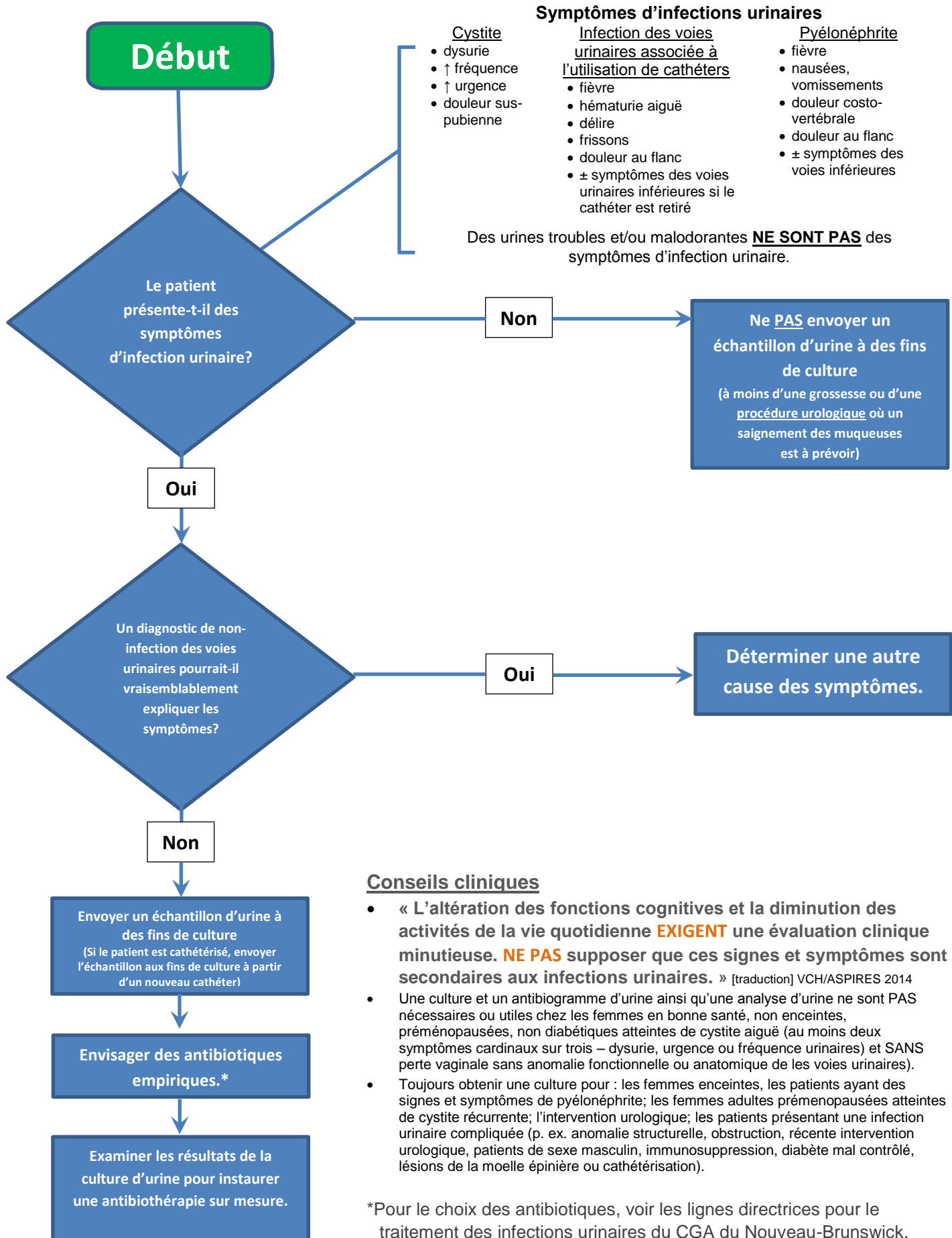


# Quand faut-il envoyer un échantillon d'urine à des fins de culture?

(Comité provincial de gérance des antimicrobiens des régions régionales de la santé du Nouveau-Brunswick, septembre 2017)



## Conseils cliniques

- « L'altération des fonctions cognitives et la diminution des activités de la vie quotidienne **EXIGENT** une évaluation clinique minutieuse. **NE PAS** supposer que ces signes et symptômes sont secondaires aux infections urinaires. » [traduction] VCH/ASPIRES 2014
- Une culture et un antibiogramme d'urine ainsi qu'une analyse d'urine ne sont PAS nécessaires ou utiles chez les femmes en bonne santé, non enceintes, préménopausées, non diabétiques atteintes de cystite aiguë (au moins deux symptômes cardinaux sur trois – dysurie, urgence ou fréquence urinaires) et SANS perte vaginale sans anomalie fonctionnelle ou anatomique de les voies urinaires).
- Toujours obtenir une culture pour : les femmes enceintes, les patients ayant des signes et symptômes de pyélonéphrite; les femmes adultes préménopausées atteintes de cystite récurrente; l'intervention urologique; les patients présentant une infection urinaire compliquée (p. ex. anomalie structurelle, obstruction, récente intervention urologique, patients de sexe masculin, immunosuppression, diabète mal contrôlé, lésions de la moelle épinière ou cathétérisation).

\*Pour le choix des antibiotiques, voir les lignes directrices pour le traitement des infections urinaires du CGA du Nouveau-Brunswick.